

Nom :  
Prénom :  
Classe :

## **Insupportable mon mobile ? Questionnaire**

1. L'utilisation du téléphone en classe peut remettre en cause mon attention.
2. On peut me confisquer mon portable lorsque je l'utilise en classe.
3. Je peux prendre des photos ou des vidéos d'une personne, pour ensuite les diffuser librement.
4. Télécharger des sonneries, participer à des jeux concours à l'aide de mon mobile, c'est compris dans mon forfait et ça ne fait pas l'objet d'une surfacturation.
5. On peut m'autoriser à utiliser mon téléphone dans certaines situations urgentes.
6. Toutes les informations reçues sur mon portable sont exactes.
7. Téléphoner sans limite n'a aucune incidence sur ma santé.
8. Faire du vélo tout en téléphonant est toléré et ne peut faire l'objet de sanctions.
9. Pour contacter les urgences, je dois disposer d'un crédit suffisant pour effectuer mon appel.
10. Je ne fais rien de mal si je me contente de faire circuler des images violentes ou humiliantes dont je ne suis pas l'auteur.



## Insupportable mon mobile ?

### Réponses

1. VRAI, Lorsque j'utilise le téléphone en classe, je ne suis plus attentif, je risque donc de prendre du retard sur mes camarades.
2. VRAI, l'utilisation du téléphone au sein de l'établissement est régie par le règlement intérieur et la charte d'usage des Tice. Ces documents te diront où, quand et comment tu peux utiliser ton mobile.
3. FAUX, la diffusion de photos ou de vidéos de personnes sur n'importe quel média (site web, MMS...), sans leur consentement est interdite et punie par la loi.
4. FAUX, télécharger des sonneries, des musiques, répondre à des questions... peut avoir un coût très important car certains numéros sont surtaxés.
5. VRAI, on peut t'autoriser à utiliser ton mobile de façon exceptionnelle pour des raisons de sécurité, mais aussi pour une activité pédagogique.
6. FAUX, pense à vérifier tes informations, certains textos sont des spams qui ne visent qu'à t'escroquer.
7. FAUX, à ce jour, on ne peut pas prouver que l'usage du téléphone soit dommageable pour la santé... mais on ne peut pas davantage dire qu'il est inoffensif, le principe de prudence s'applique. Renseigne-toi sur le DAS (débit d'absorption spécifique) de ton téléphone indiqué par le fabricant.
8. FAUX, comme pour les autres conducteurs, l'attention du cycliste qui téléphone en pédalant est réduite. Cette infraction peut être punie d'une amende.
9. FAUX, tous les téléphones mobiles permettent d'appeler les numéros d'urgence, qu'ils soient ou non équipés d'une carte SIM. Il suffit d'être dans une zone couverte par au moins un opérateur de téléphonie mobile.
10. FAUX, en faisant cela, je cautionne leur contenu et me rends complice de leurs auteurs en participant à la diffusion. C'est un acte grave puni par la loi.

